Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

ID: 007-210700720-20221219-2022_050-DE

N° 2022/050 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS - Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 19 décembre 2022

Par suite d'une convocation en date du 13 décembre 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 19 décembre 2022 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Etaient présents:

M. ALLIER Jérôme	Mme CHIVELAS Brigitte
M. AUBERT Michel	Mme CLOEZ Sonia
M. CROS Samuel	Mme CROS Christelle
M. HERNANDEZ Guy	Mme GAGNARD Céline
M. LECOMTE Marc	Mme GIGON Christine
M. LEFEBVRE Jacques	Mme LEVEQUE Marie-José
M. THÉRY Jacques	Mme VALLIER France
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. DEDIDIER Sylvain a donné procuration à M. LEFEBVRE Jacques M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THÉRY Jacques Mme NURY Cassandra a donné procuration à Mme GIGON Christine

e président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 05-19/12/2022 CONVENTION MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR L'OFFICE DE TOURISME PRIVAS CENTRE ARDECHE

Dans le cadre du dossier Petites Cités de Caractères, Monsieur le Maire explique qu'il était nécessaire de représenter l'Office de Tourisme aussi un point d'informations a été installé sur l'Espace Onclaire. En partenariat avec l'Office de Tourisme Privas Centre Ardèche il a été convenu de la mise à disposition d'un Conseiller en séjour saisonnier.

Une convention nous a été soumise par l'Office de Tourisme Privas Centre Ardèche pour la mise à disposition d'un Conseiller séjour.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Office de Tourisme Privas Centre Ardèche pour l'année 2022 et pour les années suivantes.

Accepte que les crédits nécessaires à la rémunération du salarié sociales s'y rapportant, soient inscrits au budget,

Envoyé en préfecture le 20/12/2022 Reçu en préfecture le 20/12/2022

s Rublié lenier et les char

ID: 007-210700720-20221219-2022_050-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE, Maire.

Christine GIGON, Secrétaire de séance